



Actualités mai 2017

Changement entre conducteurs

Depuis quelques temps, nos élus sont interpellés par des conducteurs sur les difficultés, voire l'impossibilité, de pouvoir changer avec un collègue un service pour un autre.

Le motif : le self-service bloque les agents qui n'ont pas la même moyenne. Pour exemple, un agent auxiliaire ne peut pas changer avec un agent classé.

Cette règle, **mise en place par la Direction**, a eu un effet pervers : les agents n'ayant pas la même moyenne de groupe ne peuvent plus changer entre eux !!!

N'oublions pas que d'ici peu, **tous** les changements entre conducteurs se feront « au réel », même les changements effectués à la dernière minute. Ce qui veut dire que toutes les primes temps ou argents iront à l'agent qui a effectué réellement le service.

Fort de ce constat, la CGT TaM a fait une demande de délégation auprès de la Direction Générale pour exposer ce problème et trouver une solution.

Petit rappel, la majorité syndicale a basculée aux dernières élections et le syndicat majoritaire avait promis le passage au réel : 1 an et demi après, ce n'est toujours pas fait, peut-être parce que nous n'avions pas tout à fait tort de vouloir garder une moyenne comme base de calcul !!!

Autre rappel, la CGT TaM n'est pas opposé au passage au temps réel mais attend toujours, depuis plus de 15 ans, le nom d'un réseau de la taille de celui de Montpellier où le pointage au réel est en place. Avant d'imposer un nouveau mode de pointage aux salariés, nous aimerions avoir l'avis de collègues des autres réseaux.

Par contre et c'est là l'important, La CGT TaM a toujours écrit et dit que le mode de pointage avec une moyenne garantie (comme le sont aujourd'hui les auxiliaires à TaM), était un bon système de pointage.

Un auxiliaire qui a une moyenne de 7h garantie et effectue un service de 7h30, se retrouve crédité de 1h18 mn (7h – 5h42) + les 30 mn de dépassement dans son compteur. A l'inverse, si ce même agent effectue un service de 6h, il sera quand même crédité de 1h18 dans son compteur. La moyenne de 7h de travail étant garantie. Petite précision, le calcul se fait en fin de mois.

Ce que nous allons demander à la Direction, c'est de modifier le mode de pointage des conducteurs et d'instaurer le système de pointage comme les auxiliaires, à TOUS. Bien entendu, nous allons demander à la Direction d'expliquer et de consulter les conducteurs sur leur choix. Nous n'allons rien imposer aux agents sans leur aval.

A la CGT TaM, nous pensons que ce mode de pointage est un compromis entre le « réel » et la « moyenne ». Fini les tours sur des TND ou des VT de 8h pointés à la moyenne de 7h de son groupe.

Nos délégués sont à votre disposition pour des renseignements complémentaires et surtout pour avoir votre avis.



Manipulateur rame 401

Après plusieurs interventions de notre part sur les manipulateurs des rames 401, nous avons obtenu lors des DP du 26 Janvier 2017 la mise en place d'un groupe de travail sur l'amélioration de leurs utilisations. Cette réunion, s'est déroulée le 4 Mai 2017 à l'Atelier du CEMH et était composée de la Direction Technique Matériel Roulant, d'agents électromécaniciens et des CR.

Après plusieurs échanges entre les participants et la réalisation de divers essais, nous avons mis en place la rame 2012 en version test. Elle sera très rapidement sur le réseau afin que vous puissiez nous donner votre avis sur ces avancées dans le but de généraliser le système au plus vite sur toutes les autres rames et valider officiellement les nouvelles mesures d'entretien. Une feuille sera placée dans la rame pour recueillir vos appréciations.

N'hésitez pas en discuter avec vos élus CGT. Nous comptons sur votre participation.

Roulement été 2017

Comme chaque année, l'été sera rude à TaM.

Des tours longs et pénibles, des week-ends de travail à répétition, une nouvelle coupure de ligne sur le tramway ligne 2, des services d'après-midi qui se suivent, des roulements sans équités suivant où vous serez positionné sur la grille, un été au « CEMH » qui sera torride en termes de services même si à Jeune Parque ce ne sera pas mal non plus.

L'alternance n'étant plus d'actualité à TaM depuis septembre, il en sera de même cet été. Cet été, un agent pourra travailler 3 samedis sur 4 : jusqu'à la rien d'extraordinaire sauf que cela pourra être 3 samedis après-midi, etc, etc...

Néanmoins, malgré le fait que nous ne soyons plus majoritaires, nous avons pu modifier certains services et limiter les « dégâts »....



FISE

Pour le FISE, nous avons demandé qu'un maximum d'agents TaM soit sur le terrain pour assister les conducteurs. Il faudra que ces agents puissent faire retourner les rames, avec l'accord du PCC, sans que le conducteur soit obligé de sortir de sa loge et surtout qu'ils soient en capacité d'apporter toute l'assistance nécessaire aux conducteurs. La Direction nous a affirmé que le dispositif TaM serait conséquent. A suivre...

CIC et prime d'intéressement :

Vous avez tous reçu le courrier du CIC au sujet de la prime d'intéressement.

Pensez à le renvoyer ou à vous connecter sur leur site. Vous n'avez que 15 jours à réception du courrier, soit le 22 mai 2017.

Si vous rencontrez des difficultés à remplir votre courrier, n'hésitez pas à rencontrer nos élus.



